



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2017**



L'an deux mil dix-sept, le 20 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LE BITOUZE Danièle, Maire.

Etaient présents : CAILLE Vincent, BERTIN-CARPENTIER Bernadette, CAURE Marc, CHARUEL Benoît, DROY Séverine, FIEVRE Roseline, LEBEGUE Jérémie, LE BITOUZE Danièle, LELY Mélanie, MARIAGE Patrick, PAGE Martine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : DUFEUILLE Pascal, QUIRICONI Yannick

Monsieur CAILLE Vincent a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

1) adopte le compte administratif 2016

2) adopte le compte de gestion 2016 :

Fonctionnement : excédent de 163 021,57

Investissement : déficit de 37 178,39 (ce qui est tout à fait normal pour l'investissement)

3) approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016

Fonctionnement / Recettes : article 002 pour 132 549,87

Investissement / Investissement : article 1068 pour 30 471,70

4) adopte le budget primitif 2017

fonctionnement : 502 275,87

investissement : 164 259,39

5) décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes directes locales pour 2017

les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation :	16,34 %
Taxe sur le foncier bâti :	14,26 %
Taxe sur le foncier non bâti :	21,52 %
Cotisation foncière sur les entreprises :	20,40 %

6) décide de fixer le montant des indemnités de fonctions, à compter du 01/01/2017, à 31 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique pour le maire et à 8,25 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret relatif aux indices de la fonction publique.



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2017**



7) décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie (à réaliser suite aux dégâts d'orage de juin 2016)

Une subvention complémentaire de 20 % sera attribuée par le Département au titre des intempéries.

VC n°5 rue des Champs INT	20	2 724,00	2 270,00	1 021,50	1 702,50
VC n°10 rue des Ecoles INT	20	792,00	660,00	297,00	495,00
VC n°11 rue de la Vicomté INT	20	1 057,20	881,00	396,45	660,75
VC n°7 rue de Paris INT	41	6 818,40	5 682,00	2 556,90	4 261,50
VC n°5 rue des Champs INT	24	4 032,00	3360,00	1 512,00	2 520,00
		15 423,60	12 853,00	5 783,85	9 639,75

Questions diverses :

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité sur le principe du versement d'une prime d'astreinte aux agents techniques pour leurs interventions sur le réseau d'eau potable.

Horaires de travail des agents techniques à revoir avec les responsables.

La communauté de communes met à disposition 4 personnes et tout le matériel pour les tontes, les élagages, etc.

coût : 140 € pour 3 heures et demi tous les 15 jours.

Eclairage public : des problèmes de fonctionnement de l'éclairage public sont signalés.

Ces problèmes proviennent des armoires du réseau communal, celles-ci sont obsolètes. Leur remplacement est prévu.

Séance levée à 20 h 29

Affiché le 27/04/2017
Le Maire
Danièle LE BITOUZE